

## Conseil de la documentation du 9 septembre 2021

Le Président de l'Université PSL souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de la documentation et les remercie pour leur implication au sein de cette nouvelle instance de PSL. Il regrette que ce premier Conseil ait lieu en visioconférence pour des raisons sanitaires. Il rappelle la composition et le rôle de cette instance, 25 membres, des élus enseignants-chercheurs, représentants des étudiants et des services des bibliothèques, ainsi que trois personnalités extérieures, Julien Sempéré (Saclay), Paul Thirion (Université de Liège) et Stéphanie Groudiev (GED Condorcet). Sont également invités les directeurs et directrices des bibliothèques dont les établissements sont signataires de la Convention. Le Président rappelle l'article 43 des statuts de l'Université qui définit le rôle consultatif du Conseil de la documentation.

La prochaine réunion aura lieu le 2 décembre prochain.

Un élu enseignant-chercheur propose un rapide tour de table afin que les membres du Conseil de la documentation se présentent. La directrice du service mutualisé support (SMS) Documentation et diffusion des savoirs donne la parole aux membres dans l'ordre d'affichage sur son écran :

- Denis Rousset, directeur d'études à l'EPHE-PSL, membre élu du CA, tête de liste de la liste « Pour une université PSL fédératrice »
- Amélie Dessens, directrice-adjointe de la bibliothèque de l'Ecole des Mines-PSL, membre élu de la liste « Pluralité, solidarité »
- Virginie Bel, Responsable programmes et partenariats au Centre de recherche de l'Institut Curie
- Camille Degez-Selves, directrice de la bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes-PSL
- Catherine Kounelis, responsable des archives et de la bibliothèque de l'ESPCI-PSL
- Andrea Cattaneo, maître de conférences à l'Observatoire de Paris-PSL, membre élu du Sénat académique
- Cécile Bernal-Beauger, responsable du pôle documentation et archives de l'EPHE-PSL
- Cédric Prunier, Directeur général des services de l'Université PSL
- Christine Okret-Manville, directrice par intérim de la bibliothèque de l'Université Paris Dauphine-PSL
- Clarisse Pradel, bibliothécaire à l'Ecole des Mines-PSL, auparavant, en poste à la bibliothèque de l'ENS-PSL, membre élu de la liste « Pluralité, solidarité »
- Emilie D'Orgeix, directrice d'études à l'EPHE-PSL, membre élue du Sénat académique sur la liste « Pour une université PSL fédératrice », vice-présidente recherche de l'EPHE-PSL depuis fin juin
- Emmanuelle Sordet, directrice de la bibliothèque de l'Ecole normale supérieure-PSL
- Cécile Grand, directrice de la médiathèque Hector Berlioz au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris.

- Guillaume Truchon, en poste à la bibliothèque du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, membre élu de la liste « Pluralité, solidarité »
- Jonathan Guyon, bibliothécaire assistant spécialisé à l'ENS-PSL, membre élu de la liste « Pluralité, solidarité »
- Stéphanie Groudiev, directrice du GED, Grand Equipement Documentaire de Condorcet
- Paul Thirion, directeur de la bibliothèque universitaire de Université de Liège
- Julien Sempéré, responsable des bibliothèques de l'Université de Paris-Saclay
- Laetitia Buisson, responsable des ressources électroniques à la bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes-PSL, membre élu de la liste « Pluralité, solidarité »
- Laurine Arnould, responsable de la bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs
- Mélinda Toen, responsable de la bibliothèque de Chimie Paris-PSL et de la communication de l'école
- Michela Malpangotto, directrice de recherche au CNRS, membre élue du Conseil d'administration de PSL sur la liste « Pour une Université PSL fédératrice »
- Laurent Nabias, chargé du système d'information documentaire et des ressources électroniques Université PSL, membre élu de la liste « Pluralité, solidarité »
- Rémi Haddad, étudiant en master à dauphine, vice-président étudiant au Sénat académique
- Sarah Morazin-Hameau, représentante des bibliothèques, actuellement responsable adjointe des services aux publics à la BU de Dauphine, auparavant 9 ans à la bibliothèque des Mines, membre élu de la liste « Pluralité, solidarité »
- Sébastien Perrin, directeur de la bibliothèque des Mines-PSL depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, auparavant à Paris Saclay, et aussi à Dauphine-PSL
- Sylvie Demignot, directrice d'études à l'EPHE-PSL, membre élue du Sénat académique
- Valérie Mantoux, responsable de la bibliothèque Béatrix Dussane du Conservatoire national supérieur d'art dramatique-PSL
- Véronique Stoll, directrice de la bibliothèque de l'Observatoire de Paris-PSL
- Jean-Jacques Hamon, étudiant à l'ESPCI, membre du Sénat académique
- Alain Fuchs, président de PSL
- Anne-Marie Turcan-Verkerk, directrice d'études à l'EPHE-PSL et directrice du service mutualisé support Documentation et diffusion des savoirs

La directrice du SMS présente des excuses au Conseil de la documentation pour l'envoi tardif du rapport d'activité et explique les dates de ce rapport : mai 2018, son arrivée en tant que directrice du service, août 2021, fin de rédaction du rapport liée à la date de ce premier Conseil de la documentation le 9 septembre 2021. La directrice du SMS propose de suivre le plan dudit rapport pour son exposé. A partir des préconisations de 2012 par l'IGB, « l'occasion de l'exemplarité », il s'agissait de construire un portail unique des bibliothèques de l'Université PSL en construction, en s'appuyant sur la numérisation du patrimoine et la mutualisation des ressources électroniques. Le rapport préconisait la création d'un SICD dit de mission.

Le rapport se veut le plus exhaustif possible, mais la présentation devant le Conseil de la documentation est plus succincte. La directrice du SMS encourage l'auditoire à intervenir à la fin de chaque item.



## **1. Structuration de la documentation à PSL et consolidation de la mutualisation**

Dès 2011, celle -ci a commencé autour de groupes de travail qui ont constitué le socle de la mutualisation actuelle.

En 2017, une convention a été signée qui portait sur le financement des abonnements mutualisés. Elle courait jusqu'en 2019.

En 2018, il a fallu prévoir la convention suivante, en avançant davantage vers la mutualisation et le service inter-établissements. A PSL, on a opté pour un service mutualisé support avec répartition des missions entre les établissements de PSL et le service commun, missions décrites dans l'Annexe de la Convention du SMS Documentation et diffusion des savoirs, signée en 2020 par 15 établissements et PSL. En Annexe 4, cette convention comporte la Charte des bibliothèques. Un avenant à cette convention signé fin 2020 comporte un tableau pluriannuel des contributions avec financement sécurisé jusqu'à fin 2024.

Aboutissement de ce travail intense, la création du Conseil de la documentation, décrit à l'article 43 des statuts de l'Université PSL.

Il n'y a pas de réaction ni suggestion des membres du Conseil de la documentation à la suite de ce premier point.

## **2. Le patrimoine scientifique et le partage des savoirs**

L'Université se doit de mettre à disposition des différents publics tous les savoirs sur une plateforme unique, PSL Explore, dont les premiers développements remontent à 2015. En 2019, elle a été complètement refondue et propose deux nouveaux parcours : « Chercher » et « Découvrir ».

La bibliothèque numérique patrimoniale donne à voir 24 collections et propose plus de 46 000 documents. L'implémentation du protocole international IIIF permettra l'interopérabilité avec d'autres bibliothèques numériques. Cette bibliothèque numérique a bénéficié de financements importants de la Région Île de France, de BSN5 et de CollEx-Persée. Elle a été couronnée en 2019 par une mention spéciale du prix Europa Nostra.

L'une des rubriques les plus consultées par les étudiants est la rubrique Se former qui propose des tutoriels., des moocs, des conseils pour la publication scientifique, en particulier dans un contexte de science ouverte.

PSL Explore montre la diversité et l'unité de l'Université de PSL.

Il n'y a pas de réaction ni de question sur cette deuxième partie.

## **3. La plateforme de découverte et l'ouverture des résultats de la recherche**

Au cœur du SMS, il y a les abonnements électroniques mutualisés et la plateforme de découverte, avec un outil de découverte unique dans l'ensemble des catalogues des bibliothèques de PSL. La directrice du SMS propose de prendre connaissance de la liste des bouquets qui figurent dans la Convention et qui a été définie en 2017 comme la liste indispensable à la mutualisation. Ce périmètre a été sécurisé par le financement jusqu'en 2024. Les statistiques de consultation sont devenues bonnes, avec 1,5 millions de vues en 2019 et presque 2 millions de téléchargements en 2020. Le téléchargement revient donc à moins de 27 centimes.

La plateforme de découverte permet, grâce à une barre de recherche, de moissonner toutes sortes de ressources et d'effectuer des recherches dans près de 6 millions de notices. On a accès à 23 millions de documents ISTEEX et à l'index distant d'ExLibris, soit 1800 bouquets en accès libre, dont 10% ont été activés.

Depuis l'origine, ces données étaient hébergées dans des serveurs de l'Université de Dauphine.

En 2021, a été mené un énorme chantier de migration vers le Cloud de ces 6 millions de données. Le travail a commencé dès 2020 avec la rédaction de l'appel d'offres, sous l'égide de Laurent Nabias. Désormais, les données sont sauvegardées régulièrement et la maintenance est assurée par le prestataire en continu. Le marché a prévu un meilleur signalement des ressources et une plus grande ergonomie. De plus, les établissements qui n'avaient pas d'outil de découverte peuvent désormais utiliser le nouvel outil.

Une élue enseignant-chercheur intervient pour poser une question sur l'enquête de consultation, et s'interroge sur l'effet de la crise sanitaire sur ces consultations. La directrice du SMS estime que l'amélioration des statistiques de 2020 est probablement liée à la fois à la crise sanitaire et à l'amélioration des outils.

Un élu enseignant-chercheur demande une précision sur les abonnements, page 30 du rapport d'activité, à savoir si le coût du téléchargement de 27 centimes s'ajoute à l'abonnement en tant que tel. La directrice du SMS répond que le coût du téléchargement est calculé à partir du montant forfaitaire annuel des abonnements rapportés au nombre de téléchargements. Ce prix à l'unité n'est pas un coût supplémentaire, mais une moyenne.

Le même élu enseignant-chercheur ajoute qu'il a découvert l'usage du catalogue de PSL Explore qui lui donne toute satisfaction, mais il souhaiterait que, d'un point de vue symbolique, quand les articles sont accessibles à la fois par exemple par Persée et par Jstor, la page de résultats de la recherche donne la primeur à Persée, avant de lister les mises en ligne par les éditeurs privés. En effet, Persée est entièrement gratuit et financé par l'Etat, donc financé par les contribuables, et devrait apparaître en priorité. D'un point de vue technique, La directrice du SMS et le responsable des ressources électroniques de PSL pensent que ce serait très compliqué et demanderait beaucoup trop de travail de modifier l'ordre des résultats, qui sont listés par ordre d'ouverture chronologique des bouquets, mais aussi alphabétique. Par ailleurs, les périmètres de Persée et de Jstor ne sont pas les mêmes. Il est trop difficile de faire ce genre de tri dans l'affichage des résultats.

Une personnalité extérieure revient sur les 180 bouquets activés sur les 1800 sources disponibles sur CDI, et demande s'il y a une politique d'ouverture des sources en open access disponibles sur CDI. La directrice du SMS, en tant que chercheuse, souhaiterait que PSL Explore donne accès à tout. Mais cette ouverture la plus large possible représente un surcroît de travail considérable. PSL Explore est le seul portail complètement pluridisciplinaire de PSL et son rôle est d'ouvrir l'accès à un maximum de documents, notamment pour certaines catégories d'étudiants qui n'ont accès aux ressources en ligne que via ce portail, en particulier les étudiants du CPES hébergés au Lycée Henri IV. Toutefois, les établissements préfèrent un héritage sélectif des ressources. Une élue des personnels alerte sur la qualité variable des métadonnées des ressources en open access. Un élu des personnels précise que certaines des 1800 sources se superposent.

La directrice du SMS aborde ensuite la question de la science ouverte. Pour PSL, l'enjeu est de donner accès à toutes les publications de l'Université. C'est pourquoi, le Président de PSL a nommé Véronique Stoll référente de la Science Ouverte à PSL en décembre 2019. Dès le printemps suivant, une Charte pour la Science Ouverte a été adoptée déclarant la volonté de l'Université d'assurer le libre accès aux publications scientifiques (portail HAL-PSL) et une bonne gestion des données de la recherche.

Un portail HAL-PSL a aussitôt été créé pour faciliter l'accès à l'intégralité de la production scientifique de PSL disponible sur HAL. La mise en œuvre du baromètre pour la science ouverte montre

l'importance de HAL et du dépôt du texte intégral. En 2019, d'après l'étude de Lauranne Chaignon (PSL), plus de 70% des publications de PSL étaient publiées en open access, même si les sciences humaines et sociales conservent une importante marge de progression. L'objectif est d'offrir un accompagnement personnalisé aux publiants de PSL afin qu'ils apprennent à déposer le texte intégral. Il y a une progression constante à PSL et on peut anticiper des résultats encore meilleurs dans les années qui viennent. Mettre à disposition les résultats de la recherche, c'est aussi mettre à disposition les publications et les thèses (via la plateforme nationale thèses.fr, en accord avec le Collège doctoral de PSL).

Une personnalité extérieure partage les mêmes problématiques que PSL dans son université. Pour lui, avec 70% de dépôt à PSL, on est au-dessus de la moyenne nationale ; il n'est pas certain qu'on puisse obliger les chercheurs à déposer en open access sans accompagnement, ce qui sera beaucoup plus simple en présentiel.

Une autre personnalité extérieure demande si l'on sait estimer le nombre de publications à PSL et la proportion déposée dans HAL. Actuellement, on ne connaît pas cette estimation car si les publications sont assez bien recensées en sciences dures, les publications en SHS en revanche sont mal recensées dans Scopus et dans WoS. Cette personnalité extérieure insiste sur le bénéfice important d'une publication sur HAL dans le domaine SHS. Car dans le domaine des sciences dures ou médicales, il y a déjà d'autres sources, comme Pubmed par exemple. Quant à la gestion des données de la recherche, il s'agit d'un problème épineux.

#### **4/ De nouveaux développements en perspective**

Nous devons collectivement au niveau de PSL aborder trois grands défis.

- Le premier grand chantier sera celui du renouvellement du marché d'hébergement dans le Cloud et de maintenance qui prend fin en 2023, avec une année supplémentaire possible jusqu'en 2024. Il reste 3 ans pour réfléchir et anticiper.

Le premier CCTP a fait l'objet d'un travail considérable, il été rédigé tout au long de l'année 2020 au cours de nombreuses réunions en ligne, épuisantes pour les collègues des bibliothèques et coordonnées par le responsable du système d'information documentaire et des ressources électroniques de PSL. La directrice du SMS souligne le fait que bien souvent, le temps a manqué pour faire le point sur les besoins et essayer de dessiner ce que pourrait être la future mutualisation. Lors de la rédaction du CCTP a été mise en évidence la diversité considérable des outils utilisés dans les bibliothèques de PSL et c'est le moment de se poser la question s'il faut ou non se diriger vers un système d'information et de gestion des bibliothèques unique et consortial. Une telle évolution supposerait un accompagnement au changement pour les équipes, mais serait beaucoup plus agréable pour les usagers qui disposeraient, par exemple, de comptes lecteurs. Ces questions doivent être abordées dès maintenant pour être instruites dans la sérénité.

Un calendrier raisonnable des différentes étapes nécessaires à la rédaction d'un nouveau marché qui prendrait le relais en 2025 a été esquissé. Pour pouvoir monter un appel d'offre de qualité, il faudrait environ une année de réflexion préalable. Cette mutualisation accrue serait coûteuse à tous égards et requiert la consultation du Conseil de la documentation.

- Deuxième grand sujet identifié : la création ou non d'un système électronique d'archivage des archives administratives courantes.

Les archives nativement numériques courent de multiples dangers. Elles sont fragiles et vulnérables par nature, car soumises à l'obsolescence des outils. Il importe de traiter correctement les archives administratives et les archives de la scolarité et assurer l'authenticité des documents dans



l'administration de la preuve. Il faut identifier la version définitive à conserver, évaluer la volumétrie et la lourdeur des documents qui impliquent des difficultés de stockage. Le dispositif DIAMAN (Dispositif d'accompagnement pour l'archivage numérique) proposé par le SIAF, Service interministériel des archives de France, permet d'accompagner les établissements dans cette démarche de stockage des archives administratives, mais à certaines conditions : identifier un porteur de projet, un référent archives au sein de l'établissement, un référent au sein de la DSI, une personne en charge de la protection des données confidentielles ou non, un référent au sein du SIAF lui-même.

On a plus de chance d'obtenir une aide à la maîtrise d'ouvrage relevant de DIAMAN si le projet est porté au niveau de PSL et non au niveau de ses composantes. Un GT-archives a vu le jour, mais il ne pourra travailler que si ces référents sont nommés et s'il y a une vraie volonté de se lancer ou pas.

C'est un énorme chantier auquel PSL ne pourra échapper. Ce chantier ne relève pas typiquement des bibliothèques, mais ces questions ont été soulevées au sein de nos bibliothèques et par ailleurs, les archives courantes d'aujourd'hui sont les archives patrimoniales de demain.

- Troisième chantier : les données de la recherche

Dans sa Charte Science ouverte, PSL s'engage à favoriser l'ouverture des données de la recherche, mais ce n'est pas simple. Sont associés à cette question les problèmes de stockage et de conservation qui ne concernent pas seulement PSL. Le premier problème identifié est la prolifération de toutes ces données et leur avenir incertain. Il y a un problème de curation des données (il n'est pas nécessairement indispensable de conserver toutes les données, il faut les sélectionner), de stockage, d'exposition et de conservation à long terme. Il y a enfin une prolifération incontrôlée des entrepôts. Le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation lutte contre cette prolifération d'entrepôts et promeut une plateforme nationale, [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) qui moissonnera les entrepôts externes. Il propose également de créer des ateliers de la donnée, centres de compétences chargés d'accompagner les communautés.

Est prévu cet automne un AMI, l'appel à manifestation d'intérêt « ateliers de la donnée ». La question se pose pour PSL de savoir si elle va répondre à cet AMI, ou proposer une réponse partielle dans tel ou tel domaine scientifique, réfléchir à des modules d'entrepôts, fournir des sets de données...

Un directeur de bibliothèque demande si, au niveau européen, un dialogue a été abordé au sujet de la question des données de la recherche. La directrice du SMS répond qu'au sein de PSL sera bientôt monté un groupe de travail avec tous les personnels concernés par l'ouverture de la science et des données ; pour le moment, aucune discussion n'a commencé au sujet de l'intervention au niveau d'EOSC. La Science ouverte a fait l'objet d'une discussion au niveau d'Udice, l'association des 10 grandes universités de recherche. C'est sans doute au sein d'Udice que pourront se nouer des relations avec les instances européennes.

Le même directeur de bibliothèque demande s'il existe à PSL un service pour accompagner les chercheurs dans la rédaction des plans de gestion des données demandés dans les réponses aux appels à projets. La directrice du SMS répond que ce type de support existe sans doute dans les établissements, mais ne fait pas partie de la palette de formations proposées par le GT-Formation du SMS. La conception d'un plan d'accompagnement à la rédaction des plans de gestion des données nécessiterait l'emploi d'ingénieurs spécialisés dans la gestion des données.

La référente Science ouverte de PSL répond à la question sur la participation de PSL dans EOSC, qui est indirecte, puisque l'Observatoire de Paris-PSL est membre d'EOSC, très actif au niveau national. L'Observatoire a notamment répondu avec le CNRS pour participer à un certain nombre de groupes sur le sujet des données de la recherche. Se pose la question de la connexion de l'entrepôt national avec EOSC. On voit qu'est en cours une structuration du paysage tant français qu'européen. L'accompagnement dans les réponses aux appels à projets n'est pas mutualisé au

niveau de PSL pour le moment. En revanche, certaines bibliothèques ont mis en place un accompagnement des chercheurs lors des dépôts de projets, en amont lors de la sensibilisation au volet science ouverte ou d'accompagnement lors de la rédaction des plans de gestion de données, devenus obligatoires. C'est aussi un accompagnement de la gestion des données elles-mêmes et lors des publications. Ces initiatives qui existent au sein de PSL ne sont pas centralisées ni mutualisées. Certaines initiatives mutualisées de formation à la science ouverte existent et étaient pilotées par les Mines-PSL jusqu'à fin 2020 : des journées dédiées à l'école doctorale au sein de PSL pour l'accompagnement à la Science ouverte, aux méthodes et à l'éthique de publication.

Un élu enseignant-chercheur s'interroge sur la nécessité réelle de la mutualisation en lien avec l'éventuel surcroît de travail pour les personnels des bibliothèques. La création du site PSL Explore s'est-elle accompagnée de créations de postes ? Le fait d'avoir un catalogue commun n'est-il pas suffisant ? Est-il nécessaire d'avoir un compte lecteur commun pour toutes les bibliothèques ? Cela impliquera sans doute quantité de réunions. Le même élu donne l'exemple du chantier d'unification des bibliothèques à l'intérieur de l'ENS-PSL qui a donné lieu à kyrielle de réunions. Est-ce que ces réunions ne se font pas au détriment d'autres tâches : rangement des livres, surveillance des bibliothèques, de l'état des livres, envoi en reliure... Avons-nous les moyens, en termes de personnels, d'aller vers davantage de mutualisation ? Les questions s'adressent en priorité aux représentants des personnels des bibliothèques.

Une directrice de bibliothèque revient sur la question de la formation et précise que Dauphine-PSL a pris la suite des Mines-PSL et anime désormais le GT-Formation. Pour rebondir sur les propos de l'élu s'étant exprimé précédemment, cette directrice s'interroge sur les moyens nécessaires et la charge de travail pour développer la mutualisation, compte tenu des chantiers déjà en cours dans sa bibliothèque. Il est nécessaire de discuter du sujet d'abord en GT-GLAM afin de décider de ce qui est possible ou non.

Une élue des personnels remercie l'élu enseignant-chercheur d'avoir porté l'attention sur ce sujet. En tant que membre représentant des personnels des bibliothèques, mais aussi en tant que membre du GT-Technique et du GREPSL, et donc ayant participé à la mutualisation dès l'origine en 2014, elle souligne que le chantier de migration a pris beaucoup de temps et de travail. Elle remercie le responsable du système d'information documentaire et des ressources électroniques de PSL pour la coordination et le travail fourni et indique que les personnels des bibliothèques ont beaucoup travaillé également sur ce projet en 2020 notamment, tout en assurant d'autres missions plus classiques moins valorisables en l'état (rangement et accueil). Cette question des moyens humains est centrale pour accueillir les étudiants et continuer à assurer un service de qualité aux usagers. Il faudrait également inclure dans cette réflexion des collègues qui ne participent pas du tout au projet actuel. Elle évoque la possibilité de travailler éventuellement sur un bilan social des personnels des bibliothèques : par exemple, au vu des fiches des établissements, on constate une hétérogénéité des bibliothèques dont les effectifs vont de 0,5 ETP à 70 ETP.

Le responsable des ressources électronique et administrateur du système d'information de PSL remercie l'élu enseignant-chercheur pour son intervention, et répond en tant que témoin du chantier au cours des deux années passées. Il confirme que le chantier a été difficile et qu'il est nécessaire, de son point de vue et au vu des tâches qui lui incombent, de simplifier les outils. La question des effectifs est effectivement importante : les collègues des établissements étaient très fatigués pendant ce projet en période Covid. Il y a un manque d'effectifs et la mutualisation exige davantage de moyens financiers. Il est nécessaire de faire un état des besoins dans les bibliothèques et de décider s'il faut plus de mutualisation ou non. Si on tient compte du rétroplanning proposé dans le rapport, on a un an pour répondre à ces questions au sein d'un groupe à définir.

Une directrice de bibliothèque remercie également l'élu enseignant-chercheur pour sa question. PSL a la chance de s'appuyer sur un réseau des bibliothèques et de professionnels à la fois variés et dynamiques. Au sein des établissements, les bibliothèques sont des services pivots auxquels on demande un fort engagement vers de nouvelles missions comme la Science ouverte, notamment

par un accompagnement du fastidieux dépôt dans HAL. Par exemple, la bibliothèque de l'Observatoire-PSL reprend, à la demande des publiants, la publication de toutes les notices et dépose dans HAL. Cette montée en compétences et en charge de travail se reflète dans les établissements et est à prendre en considération quant au temps de travail et à l'investissement à dégager pour la mutualisation, et à mettre en regard des objectifs attendus, et de ce qu'on pourra vraiment capitaliser sur ces objectifs.

Une élue des personnels rebondit sur l'ensemble des derniers échanges et souligne que le fait de partir sur un sujet d'aussi grande ampleur s'ajoute à de nombreuses autres missions propres à chaque établissement. Cette « surcouche » s'ajouterait éventuellement encore aux projets de chacun des établissements.

La directrice du SMS donne la parole à une personnalité extérieure qui propose dans la conversation de la réunion Teams un retour sur le projet mis en place à Saclay, qui s'est largement inspiré au départ des innovations lancées par PSL à partir de 2014.

Cette personnalité extérieure souhaite donner des éléments très concrets au sujet des différents systèmes d'informations métiers propres à chacun des établissements de Saclay. La quarantaine de bibliothèques s'est lancée dans un SIGB commun pour l'essentiel des établissements. La migration s'est faite pendant la pandémie, ce qui était un contexte peu favorable. Le résultat : aujourd'hui, Paris-Saclay dispose de cinq personnes qui administrent cet outil pour l'ensemble des 250 professionnels des bibliothèques de Paris-Saclay. Les petites bibliothèques s'appuient sur l'outil collectif pour administrer la bibliothèque. Cette mutualisation a d'autant plus de sens qu'elle permet d'avoir un niveau d'expertise difficile à avoir quand on travaille avec des petits volumes. En revanche, cela nécessite de repenser les circuits de travail. Cet outil est une vraie amélioration pour les usagers des bibliothèques par la création d'un socle commun de services à tout Paris-Saclay. L'outil suppose une réflexion en amont sur la mutualisation : Paris-Saclay a choisi de mettre en commun les règles de fonctionnement des différentes bibliothèques. Les outils sont assez standardisés : l'avantage est qu'on peut s'appuyer sur une communauté beaucoup plus large que l'établissement lui-même pour l'utilisation de l'outil et partager les expériences. Il convient de prendre en considération les enjeux de la mise en commun ou pas de certains éléments du circuit de travail, bien plus que la difficulté technique de l'outil.

La directrice du SMS reprend la question de l'élue enseignant-chercheur et la pose à cette personnalité extérieure : maintenant que le SIGB est en fonctionnement, y a-t-il une surcharge de travail pour les collègues ? La personnalité extérieure répond que les personnes qui vont administrer l'outil n'ont pas les mêmes profils que les personnels qui s'occupent des collections. La question ne se pose pas en termes de surcharge de travail mais en termes de circuit de travail. Par exemple, si on souhaite dématérialiser la commande de livres, il convient de ne garder qu'un marché commun de 4 ou 5 lots de commandes de livres, l'utilisation de l'outil sera d'autant plus rationnelle en temps et en énergie. Si chaque bibliothèque conserve plusieurs marchés de livres dans l'outil, ce sera très lourd et il n'y aura pas vraiment de bénéfice avec le nouvel outil.

L'élue enseignant-chercheur remercie l'auditoire et s'interroge sur le *modus operandi* du Conseil de la documentation et sur ses pouvoirs quant au projet de la mutualisation. Page 46 du Rapport d'activité, on a le sentiment que la décision de mutualiser davantage est déjà prise. Pour un lecteur, il importe peu que le circuit de commande soit mutualisé ou non. Quelle instance de PSL aura à voter sur la mutualisation accrue ou non des bibliothèques ?

La directrice du SMS répond que l'expérience a montré la difficulté de rédiger un CCTP sur quelques mois et qu'il était du devoir du « service central » du SMS de proposer un planning de réflexion pour instruire la décision à venir. Aucune décision n'a été prise pour le moment. La discussion est ouverte. La prochaine réunion du Conseil de la documentation aura lieu le 2 décembre et il aura à donner un avis sur le budget. Ensuite, il y aura deux conseils de la documentation, l'un au printemps, l'autre à l'automne. Celui du printemps discutera des grandes orientations. Celui de l'automne sera centré



sur le budget. A la réunion du printemps devrait être mis à l'ordre du jour ce sujet de la mutualisation, si on a le temps d'ici-là d'y travailler dans les différents GT. Le rapport d'activité explique en détail les circuits d'instruction des dossiers dans les différents GT, en allant du GT-Technique au GT-GLAM et en passant par le GREPSL. Le GT-GLAM fera des propositions au Conseil de la documentation. Cette première réunion du 9 septembre est particulière car elle est dédiée à la présentation des différentes activités et à la prise de contact les uns avec les autres. Il est impossible de trancher aujourd'hui. La question reste ouverte.

Un élu des personnels partage le même sentiment que l'élu enseignant-chercheur : l'année 2024 semble être la date pour construire le rétroplanning sans tenir compte des besoins préalables et des discussions. La directrice du SMS explique qu'il faudra faire un nouveau marché, car le marché actuel a une date butoir en 2024 et qu'on ne pourra pas le renouveler à l'identique. Même si elle est favorable à davantage de mutualisation, la directrice du SMS est consciente de l'ampleur des difficultés. C'est pourquoi la discussion préalable au sein des GT est indispensable.

Une directrice de bibliothèque souligne l'importance de la prise en compte des points de vue des chefs d'établissements, qui n'ont pas été consultés pour le moment. La directrice du SMS répond que la question n'a pas encore été instruite, c'est pourquoi les chefs d'établissements n'ont pas encore été consultés.

Le responsable du système d'information documentaire et des ressources électroniques de PSL précise qu'il ne s'agit pas d'imposer un calendrier, mais de mettre l'accent sur les différentes étapes à mettre en œuvre pour pouvoir aborder l'avenir sereinement. C'est une proposition de chronologie. La directrice du SMS ajoute qu'une enquête sur les besoins des bibliothèques est indispensable et qu'elle n'avait pas été faite auparavant.

Selon la même directrice de bibliothèque, les GT doivent pouvoir s'exprimer et informer tout au long de l'année le Conseil de la documentation sans attendre la réunion d'un prochain Conseil de la documentation pour instruire le dossier. Une personnalité extérieure estime qu'il sera utile au Conseil de la documentation d'avoir un retour des groupes de travail sur cette question de la mutualisation, ainsi que sur les deux autres chantiers d'archivage des données qui peuvent intéresser d'autres établissements au-delà de PSL. Les préoccupations sont communes à d'autres établissements.

Un avis externe est apporté sur l'hébergement à l'Institut Curie de laboratoires du CNRS et de l'INSERM : la question des data électroniques, données de patients au-delà des données scientifiques, et de l'archivage des conventions est un sujet complexe à l'intérieur de l'Institut Curie.

## **5/ Les moyens humains et financiers**

La directrice du SMS indique que tous les détails figurent dans le rapport d'activité envoyé. Les données financières ne sont pas celles qu'on donne dans les conseils d'administration avec crédits de paiement et autorisation d'engagement. Le but était simplement de montrer les dépenses effectives de 2018 à 2021, en tenant compte du fait que l'année en cours n'est pas terminée.

En 2018, il y avait 5,7 ETP et aujourd'hui, il y a 5,2 ETP : on constate la stabilité des effectifs à 6 personnes ; leurs missions sont détaillées dans le rapport d'activité. Une assistante administrative gère une soixantaine de conventions et nombre de bons de commandes et de factures, ainsi que le compte Twitter de PSL Explore. Le service compte un responsable du système d'information documentaire et des ressources en ligne ; une responsable de la bibliothèque numérique patrimoniale qui est aussi webmestre de PSL Explore ; une administratrice des applications de PSL Explore, Drupal, Omeka S, qui est aussi en charge de la Science ouverte en interne et qui administre le portail HAL-PSL ; elle est également coordinatrice du signalement des thèses auprès de l'ABES ;

un médiateur scientifique numérique arrive à la mi-septembre, podcasteur et vidéaste de PSL Explore ; une responsable du service à hauteur de 20% depuis mai 2018, sous la responsabilité du VP Recherche de l'Université.

Les moyens financiers sont le fruit d'un cofinancement qui existe depuis 2017 et s'est accru en 2021 avec des contributions des établissements et de PSL pour les abonnements en ligne mutualisés d'une part et aussi pour les activités mutualisées, d'autre part, jusqu'en 2024. Le Collège de France participe à la mutualisation des abonnements, mais pas aux activités mutualisées, raison pour laquelle une convention spécifique a été signée entre PSL et le Collège de France.

La contribution de PSL s'élève à 264 000 euros par an pour les abonnements, 42 500 € à partir de 2022 pour les activités mutualisées, auxquels s'ajoutent le budget de fonctionnement et les ressources humaines du « service central » du SMS, intégralement prises en charge par PSL : de l'ordre de 300 000 euros par an.

Le budget global du SMS est stable pour les abonnements et s'établit à environ 540 000 euros. Il varie chaque année en fonction du taux du dollar pour certains bouquets. La maintenance des applications est en augmentation à cause du nouveau marché avec ExLibris, surtout en 2021, car il y a les frais de migration qui s'ajoutent à la maintenance annuelle. Les projets de numérisation des documents patrimoniaux et des thèses sont à ce jour tous terminés. En ce qui concerne la refonte de PSL Explore, elle a coûté 60 000 euros et la refonte de la bibliothèque numérique s'est élevée à 50 000 euros ; PSL a reçu une aide de la Région Île de France d'un peu moins du tiers des dépenses. Les PCPP sont entièrement couverts par les subventions de CollEx-Persée. Le budget de fonctionnement du service a baissé, car l'équipe ne dépensait pas la somme qui était allouée. L'an prochain, il y aura sans doute plus de dépenses : on prévoit la redevance CCSD pour le portail HAL, l'achat de matériel audio et vidéo pour le podcasteur recruté.

Un directeur de bibliothèque demande si des appels à projets SFRI-Idées ont été déposés pour la documentation dans le cadre de PSL. La directrice du SMS répond qu'un budget IDEES est dédié non pas à la documentation, mais au Partage des savoirs. Bien que faisant partie du même service, les budgets Documentation et Partage des savoirs sont séparés.

Le Président de l'Université remercie le Conseil de la documentation pour la participation aux échanges riches, les débats et questions, et plus particulièrement la directrice du SMS pour la qualité du rapport d'activité, qui pose les problèmes sans prendre aucune décision, mais anticipe bien les différents chantiers à traiter.